REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Chancellerie d'Etat
Service communication et information

Genève, le 12 avril 2021

Aux représentantes et représentants
des médias

Communiqué de presse du département de la sécurité, de l'emploi et de la santé

COVID-19: le canton de Genève ouvre la vaccination aux personnes dès 45 ans

En prévision de l'ouverture la semaine prochaine du centre de vaccination de Palexpo, doté d'une capacité d'accueil pouvant aller jusqu'à 4000 personnes par jour, et de l'augmentation des livraisons de doses de vaccins, le canton décide d'élargir dès aujourd'hui la vaccination à deux nouveaux groupes cibles – à savoir les catégories de personnes âgées de 55-64 ans et de 45-54 ans.

"Nous invitons toutes les personnes âgées de 45 ans ou plus à s'inscrire pour se faire vacciner", appelle Adrien Bron, Directeur général de la santé. "Le dispositif de vaccination cantonal permet d'augmenter significativement la cadence. Plus il y aura d'inscrits, moins nous perdrons de temps face à l'épidémie." Les personnes déjà inscrites faisant partie de ces catégories d'âge recevront prochainement un SMS leur confirmant leur rendez-vous vaccinal.

La pharmacienne cantonale du canton de Genève, Mme Nathalie Vernaz, précise par ailleurs que la vaccination restera prioritaire pour toutes les personnes déjà prioritaires - à savoir celles qui présentent un critère de vulnérabilité élevé lié à une ou plusieurs morbidités, de même que les personnes âgées de 65 ans ou plus, ainsi que les professionnels de la santé et le personnel soignant sociosanitaire en contact avec des patients ou des personnes vulnérables. "Les personnes faisant partie de l'un de ces groupes prioritaires peuvent en tout temps s'inscrire sur la plateforme et elles recevront très rapidement leur premier rendez-vous."

Elargissement de l'attribution des rendez-vous à tous les lieux de vaccination

Afin d'accélérer au maximum la vaccination, les rendez-vous sont désormais attribués par ordre d'inscription et là où une place est disponible, quel que soit le centre de vaccination. Le centre attribué peut donc être différent de celui initialement coché au moment de l'inscription sur la plateforme vaccinale.

Cette décision vise à ce que les personnes enregistrées de longue date sur la plateforme, et qui n'auraient pas coché tous les centres de vaccination au moment de leur inscription – parce que ces centres n'étaient alors pas ouverts – ne soient pas prétéritées par leur choix initial. Si le centre attribué ne leur convenait pas, elles pourront changer le lieu de rendez-vous en contactant la Ligne d'information générale COVID-19 (0800 909 400). Ce faisant, elles courent toutefois le risque de se voir proposer un nouveau rendez-vous à une date ultérieure à celle du rendez-vous attribué.

Quant aux personnes qui ont reçu un rendez-vous dans un centre qui leur convient mais qui souhaiteraient changer de date et/ou d'heure, elles peuvent tenter de contacter directement le centre pour voir si éventuellement un autre rendez-vous serait disponible.

Fusionnement de deux groupes d'âge

La décision d'élargir d'un coup la vaccination à, non pas une seule, mais deux catégories d'âge fait suite au constat par les autorités sanitaires genevoises que le nombre de personnes âgées de 55-64 ans, inscrites et en attente de se faire vacciner, est pour l'instant sous représenté dans la liste d'attente. Ouvrir les agendas à une tranche d'âge plus large évite donc le risque de se retrouver dans les semaines qui viennent avec plus de doses que de candidats. Il s'agit en effet d'adapter la hausse de la cadence vaccinale à celle du stock de doses prochainement disponibles.

Alors que l'immense majorité des nouveaux cas de COVID-19 dans le canton de Genève concerne la souche B117, une variante d'abord apparue au Royaume-Uni, particulièrement contagieuse mais aussi plus virulente, la médecin cantonale invite tous les membres de ce groupe d'âge à s'inscrire sur la plateforme vaccinale si ce n'est pas encore fait: "Les données épidémiologiques montrent que ce sont actuellement les 55-74 ans qui sont plus les plus nombreux parmi les cas d'hospitalisation", relève la Dre Aglaé Tardin.

Si la vaccination se fait sur une base volontaire, la médecin cantonale rappelle que le fait de se vacciner permet de se protéger mais aussi de protéger les autres: "En atteignant une couverture vaccinale suffisante, on freine la circulation du virus de manière effective. Plus la couverture sera élevée, plus rapidement on pourra lever les mesures en vigueur."

Pour toute information complémentaire (MÉDIAS UNIQUEMENT):

- *M. Laurent Paoliello, directeur de la communication et de la coopération, DSES, T. 022 327 92 04 ou 079 935 86 75.*
- *Site internet www.ge.ch*